

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/10/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-005063

1. Intitulé du projet

Restructuration et modernisation du port de plaisance de Frontignan

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Frontignan

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ARNAL Gérard

RCS / SIRET

2 | 1 | 3 | 4 | 0 | 1 | 0 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9c) Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements	Le port de plaisance de Frontignan dispose d'une capacité d'accueil de 603 postes d'accostage. La restructuration et modernisation du port de plaisance de Frontignan permet l'installation de 160 postes supplémentaires.
25a) Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au N2	Les opérations de dragage dans l'enceinte portuaire concernent un volume d'environ 11 000 m3 de sédiments dont 1000 m3 sont non immergeables (contamination : dépassement du seuil N2 en cuivre notamment).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La restructuration du port de plaisance permettra l'installation de 160 postes supplémentaires. Pour ce faire, le linéaire de pontons à remplacer et/ou à créer est de 1443 ml :

- ré-aménagement de tous les bassins et de l'avant-port pour augmenter la capacité en poste d'amarrage;
- prolongement du ponton longeant le chenal Nord;
- aménagement d'un appontement "pêcheurs";
- réalisation d'un contre-épi pour la sécurisation du plan d'eau au niveau du chenal d'accès.

La modernisation du port impliquera

- l'aménagement d'une structure métallique pour l'accueil de sanitaires préfabriqués au niveau du bassin Sud,
- l'aménagement de pontons fixes de promenade en rive gauche du chenal et mise en place d'un système de ponton navette pour faciliter la traversée piétonne entre les deux rives du port.

Les opérations de dragage des bassins permettront d'atteindre une cote de -2,5 m NGF. Un volume de 11 000 m3 de sédiments seront extraits dont 10 000 m3 sont considérés sains et 1000 m3 comme non immergeables car contaminés.

4.2 Objectifs du projet

La ville de Frontignan et SPIC Frontignan Plaisance souhaitent réaménager le port de plaisance de Frontignan.

En effet, ce port, datant du début des années 80, s'étend sur une superficie de plus de 9 ha et propose actuellement une capacité d'accueil de 603 postes d'accostage. La taille moyenne des bateaux accueillis est de 7,7 m. Le nombre d'unités de plaisance inscrites sur liste d'attente est de 460 bateaux, représentant un besoin d'accroître d'environ 76 % le nombre de places d'accostage disponibles.

Face à cette demande importante de la part des plaisanciers, le port de Frontignan se restructurera pour augmenter sa capacité d'accueil, et en profite pour remplacer et moderniser ses équipements. Cette restructuration se fait en optimisant le plan d'eau existant sans perdre de vue la volonté de la ville de Frontignan d'agir pour le développement durable de la plaisance, du tourisme nautique et des industries locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux a été élaboré de manière à :

- optimiser au mieux le plan d'eau ;
- maintenir l'exploitation de toutes les pannes hormis celles en travaux ;
- minimiser les déplacements de bateaux et l'emprise sur le bassin portuaire à consacrer au stationnement provisoire.

Phase 1 = travaux de dépose par voies terrestre et maritime des pannes à remplacer et des enrochements situés au niveau des pontons de promenade ;

Phase 2 = opérations de battage des pieux de guidage pour les pontons flottants, de fondation pour l'appontement pêche, et de profilés pour la structure métallique des sanitaires ;

Phase 3 = mise en place du contre-épi, à l'avancement avec la pose d'enrochements successifs ;

Phase 4 = opérations de dragage : les 10 000 m³ de sédiments sains seront dragués par moyens mécaniques (pelles sur pontons) et acheminés par voie maritime à l'aide de barges étanches sur le site d'immersion au large de Frontignan (site mutualisé avec le port de Sète et VNF). Les 1000 m³ de sédiments contaminés feront l'objet d'un pré-traitement (égouttage et chaulage léger) sur place avant d'être transportés par camions bennes étanches vers un site de valorisation (si possible) ou une installation de stockage des déchets (ISD) adaptée à les recevoir.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du port sera équivalent à celui qui se pratique aujourd'hui.

L'augmentation du nombre de postes d'accostage disponibles, passant de 603 à 763 places, implique une hausse de trafic à la fois maritime et terrestre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En sus de la procédure d'examen au cas par cas, le projet est soumis à autorisation environnementale unique au titre des articles L. 181-1 à 3 du code de l'environnement, qui inclura:

- Autorisation au titre des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement (rubriques 4.1.1.0., 4.1.2.0. et 4.1.3.0.);
- Évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 au titre des articles L. 414-1 à 7 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du port de plaisance de Frontignan La Peyrade	82110 m ²
Linéaire total de pontons à remplacer et/ou à créer	1443 ml
Superficie du port concernée par les opérations de dragage	31 000 m ²
Cote de dragage	- 2,5 m NGF
Volume de sédiments à draguer	11000 m ³
Volume de sédiments à draguer contaminé	1000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Port de plaisance
Commune de Frontignan La Peyrade

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°46'33" 15E Lat. 43°26'02" 22N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Aucune

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une emprise ZNIEFF. Toutefois, la zone portuaire est entourée de 3 ZNIEFF : les ZNIEFF type I "Étang d'Ingril Sud" et "Îlots de l'Étang d'Ingril" et la ZNIEFF type II "Complexe Paludo-Laguno-Dunaire des Étangs Montpelliérains".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est localisé à plus de 10 km au Nord-Est de la zone de projet (Creux de Miège).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Frontignan La Peyrade
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage de protection le plus proche est la réserve naturelle de l'Estagnol, qui est localisée à plus de 12 km au Nord-Est de la zone de projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières du département de l'Hérault (34) du 30 janvier 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet se trouve à 7 km Nord-Est d'une zone de protection (ZIC) "Abords de l'Église de Vic la Gardiole" et à 13 km de la zone tampon UNESCO du canal du Midi. La commune de Frontignan compte 4 monuments historiques, dont 1 classé. Les périmètres de protection de 500 m affectés à chacun de ces édifices n'interfèrent pas avec la zone de projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du port de Frontignan (extrémité Nord du bassin Ouest) est incluse dans le site Ramsar "Etangs Palavasiens" (RAM91003) qui constitue un habitat essentiel pour l'avifaune pendant la période de migration, notamment pour la Sterne caspienne et la Cigogne blanche, mais aussi pendant la saison de reproduction pour la Sterne naine et le Flamant rose.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques inondation (PPRI) de Frontignan La Peyrade a été approuvé le 25 janvier 2012 dernier. Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du site GDH a été approuvé le 14 octobre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué le plus proche est le site GDH (BASOL) situé à 1,5 km. Ce site est sous surveillance après diagnostic, pas travaux complets de réhabilitation prévu dans l'immédiat.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est localisé à Sète (nommé Quais bordant le canal et le vieux bassin), à plus de 6 km de la zone de projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Interférence avec le SIC "Posidonies de la côte palavasienne" Proximité avec les ZPS "Côte Languedocienne", "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol" et "Etang de Thau et lido de Sète à Agde".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites classés les plus proches de la zone de projet sont "Les étangs et les bois des Aresquiers" et le "Massif de la Gardiole" (< 5 km).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11000 m3 de sédiments seront dragués, afin de rétablir des tirants d'eau fonctionnels et sécuritaires dans l'ensemble du port. 10 000 m3 sont estimés sains selon le diagnostic sédimentaire réalisé. Ils seront immergés sur le site d'immersion autorisé au large de Frontignan (site mutualisé avec le port de Sète et VNF). Les 1000 m3 de sédiments contaminés seront traités (égouttage et chaulage léger) sur place avant envoi vers un site de valorisation (si possible) ou une ISD adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du contre-épi nécessite l'apport de 675 m3 d'enrochements et 1000 m3 de tout venant provenant de carrières environnantes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface à draguer est de 31 000 m ² . Des investigations marines sont programmées. Les résultats seront intégrés au dossier d'autorisation environnementale unique qui sera déposé. Si des espèces protégées étaient contactées dans la zone de dragage, des mesures compensatoires seront proposées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être à l'origine de nuisances sonores aux mammifères marins environnants tels que le Grand Dauphin, espèce inscrite au FSD du SIC "Posidonies de la côte palavasienne". Il sera à l'origine de perturbations indirectes à l'avifaune pouvant fréquenter le port, inscrite au FSD des ZPS "Côte Languedocienne" et "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe une connexion hydraulique avec le site Ramsar "Etangs Palavasiens" (RAM91003) (incidences indirectes potentielles). Il n'existe aucune visibilité avec les sites classés "Les étangs et les bois des Aresquiers" et le "Massif de la Gardiole".
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se dérouleront dans l'enceinte portuaire existante.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Frontignan est traversée par des voies routières, ferroviaires, fluviales et maritimes qui assurent le transport de matières dangereuses (TMD). L'exploitation du port de plaisance n'est pas de nature à opérer des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones terrestres du port sont soumises à un fort risque inondation. Le projet, étant de nature maritime, n'aura aucune influence sur ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le dragage de sédiments contaminés si ces derniers n'étaient pas correctement pris en charge, pourrait être à l'origine de risques sanitaires. Toutefois, une filière d'élimination adaptée au caractère contaminé des sédiments sera mise en place dans le respect des législations en vigueur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de nouvelles pannes, de matériaux pour la mise en place de l'éperon ainsi que l'arrivée des engins de chantier nécessaires aux travaux engendreront des déplacements et un trafic supplémentaire sur les routes départementales RD612, RD60 et RD50. Une fois le projet réalisé, le trafic supplémentaire attendu suite à l'augmentation du nombre de postes d'accostage disponibles (de 603 à 763 places) à la fois maritime et terrestre restera faible.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les opérations de chantier sont sources de nuisances sonores terrestres et maritimes et systématiquement associées à des mesures inhérentes. Les opérations de battage (pour 161 pieux ~ 80 jours) seront des opérations à incidence sonore auxquelles des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées. Le port de plaisance de Frontignan est une zone active, concernée par des nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules odeurs engendrées par le projet seront liées au retrait des vases par la benne mécanique. Les travaux ayant lieu directement dans les bassins, l'impact ne sera pas perceptible depuis les quais, et s'inscrira dans un contexte portuaire, où des odeurs naturelles sont déjà présentes. En tant que zone portuaire, le port de plaisance de Frontignan est une zone concernée par les nuisances olfactives. Il est, de plus, situé à proximité du dépôt pétrolier de GDH, source de nuisances olfactives (odeur d'hydrocarbures).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de battage seront source de vibrations. Il est estimé que les opérations de battage pour les 161 pieux nécessaires au projet dureront au total 80 jours sur une durée de chantier de 8 mois (hors saison estivale, pendant laquelle le chantier sera arrêté).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De plus, parallèlement à la production de bruit qu'ils occasionnent, les engins de chantier ainsi que les camions de transport seront à l'origine de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de dragage seront conditionnées par les marées, ainsi elles pourraient avoir lieu de nuit. Cependant les nuisances lumineuses engendrées par la pelle mécanique ou les barges sont faibles et les travaux s'inscrivent dans une zone d'ores et déjà soumise à une certaine pollution lumineuse. Les pontons du port de Frontignan n'ont pas d'éclairage propres, par contre, les infrastructures alentours et quais du port sont éclairés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les moteurs thermiques des véhicules et engins de travaux publics voire d'embarcations liées aux travaux de dragage (moteurs diesel essentiellement) vont induire une modification de la qualité de l'air de la zone portuaire. Le chantier est concentré à l'enceinte portuaire. Les émissions de gaz d'échappement des engins, se produiront lors des allers-retours des engins de chantier et des barges de dragage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets potentiellement engendrés sont ceux issus de l'égouttage des sédiments contaminés. Ces rejets seront soit : - Maintenus dans la zone d'égouttage pour évaporation, repris par pelle mécanique et envoyés en ISDND avec les sédiments non immergeables ; - Rejetés par l'intermédiaire du système de traitement des eaux de l'aire de carénage du port de Frontignan débouchant dans l'enceinte portuaire. Le projet ne sera à l'origine d'aucun rejet liquide pouvant engendrer une incidence significative sur le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le port de plaisance de Frontignan met à disposition des plaisanciers une pompe d'aspiration (eaux noires, eaux grises, eaux de cale) permettant d'éviter la propagation non contrôlée d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11 000 m3 de sédiments seront dragués, afin de rétablir des tirants d'eau fonctionnels et sécuritaires dans l'ensemble du port. 10 000 m3 sont estimés sains selon le diagnostic sédimentaire réalisé & seront immergés sur le site d'immersion au large de Frontignan (site mutualisé avec le port de Sète et VNF). Les 1000 m3 de sédiments contaminés seront traités (égouttage et chaulage léger) sur place avant envoi vers un site de valorisation (si possible) ou une ISD adaptée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence du chantier générera des nuisances visuelles aux riverains et activités ayant vue sur le port de plaisance de Frontignan. Une découverte fortuite de vestiges archéologiques est inhérente à toute opération de dragage, même si peu probable considérant les nombreux dragages réalisés précédemment sur la zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de chantier immobiliseront le port de plaisance par section uniquement. En effet, le phasage des travaux a été élaboré de manière à : - optimiser au mieux le plan d'eau ; - maintenir l'exploitation de toutes les panes hormis celles en travaux ; - minimiser les déplacements de bateaux et l'emprise portuaire à consacrer au stationnement provisoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf. Annexe Mesures

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Frontignan

le, 30 Mars 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus